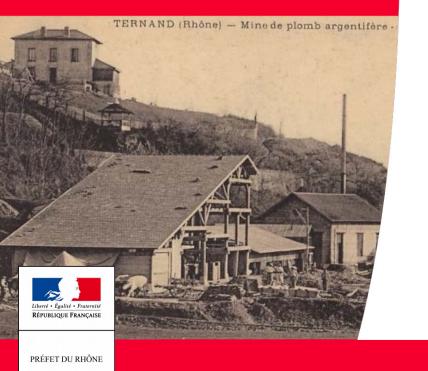
# Secteur minier des Ardillats – commune de Ternand



# Restitution des résultats de l'étude sanitaire ciblée sur habitation

Mairie de Ternand – 18 avril 2018

## Contexte

#### 1. Inventaire DDIE

- Directive européenne 2006/21/CE de mars 2006 dite DDIE : Directive sur les Déchets de l'Industrie Extractive

- Article 20 : « Les États membres veillent à ce qu'un <u>inventaire des installations de</u> <u>gestion de déchets fermées</u>, y compris les installations désaffectées, situées sur leur territoire et <u>ayant des incidences graves sur l'environnement</u> ou <u>risquant, à court ou à moyen terme, de constituer une menace sérieuse pour la santé humaine ou l'environnement</u> soit réalisé et mis à jour régulièrement. »

- Inventaire réalisé de 2009 à 2012 par Géodéris = visites de terrain

Au total (hors charbon et uranium):

- 617 titres miniers visités
- 2109 dépôts miniers cartographiés et renseignés.



#### 2. Résultats de l'inventaire

Secteur minier « Les Ardillats »

Concession minière de Ternand : mise en évidence de maisons sur dépôts

Étude sanitaire sur habitation lancée en juillet 2015

Rendu du rapport : fin 2017



PRÉFET DU RHÔNE

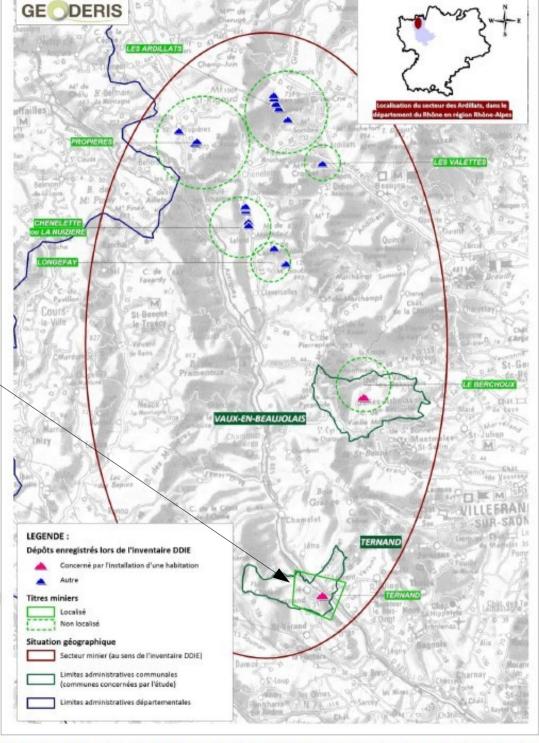


Figure 1 : Situation des dépôts enregistrés dans le cadre de l'inventaire DDIE sur le secteur minier des Ardillats, sur fond SCAN 100 ® IGN

# Démarche et méthodologie

- Objectif : évaluer le niveau de risque sanitaire pour les populations concernées
- <u>Méthodologie d'interprétation de l'état des milieux</u> (IEM) = **étude de l'état de compatibilité entre les milieux (sols, eaux, végétaux) et les usages qui en sont faits**
- Périmètre de l'étude : restreint au dépôt minier et à son environnement proche

#### Concrètement :

- prélèvements d'échantillons de sols, végétaux, eau
- analyses en laboratoire (teneurs en métaux)
- comparaison à un environnement local témoin (ELT) ou autres valeurs de référence (si connues)
- si teneurs en métaux supérieures aux valeurs de référence/ELT : calculs de risques sanitaires



# Déroulé de l'étude

Étape n°1 : Lancement de l'étude

Étape n°2 : Étude d'archives minières

Étape n°3 : Dimensionnement de l'échantillonnage des milieux (sols, eaux...)

Étape n°4 : Investigations de terrain : étude des usages et prélèvements des échantillons

Étape n°5 : Analyse des échantillons en laboratoire

Étape n°6 : Analyse et interprétation des résultats

Étape n°7 : Synthèse des résultats de l'étude



## **Contexte minier**

#### \* Concession de Ternand :

Minerai : sulfure de **plomb** (galène), sulfure de **cuivre** et de fer (chalcopyrite/pyrite),

sulfure de **zinc** (blende)

#### Historique:

1870 : premiers travaux de recherche au hameau de Pré Gravière (2 filons reconnus par 2 galeries et 1 puits)

1899 : exploitation par la Société anonyme des mines de Ternand

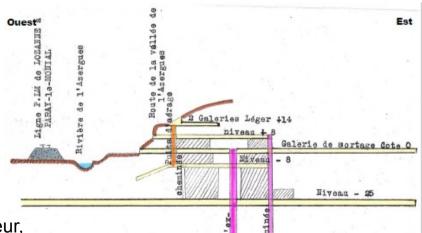
1912 : octroi de la concession

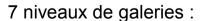
1913 à 1916 : exploitation sur 0,1 à 3 m d'épaisseur, avec une teneur moyenne en sulfure de plomb de 12 à 15 %

1915 : exploitation confiée à la Société d'exploitation minière du Rhône,

qui fit faillite en 1922

1929: renonciation à la concession

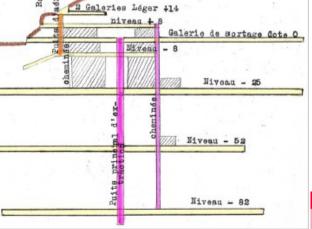




1 galerie d'accès de 200 m de longueur,

3 puits d'extraction jusqu'à 87 m de profondeur







Galène

# **Contexte minier**

#### Traitement du minerai :

Laverie installée sur le carreau entre 1913 et 1917 (installation gravimétrique) avec 2 bassins de décantation des boues





Substances retenues pour l'étude : plomb, cuivre, zinc, arsenic, antimoine, argent, cadmium

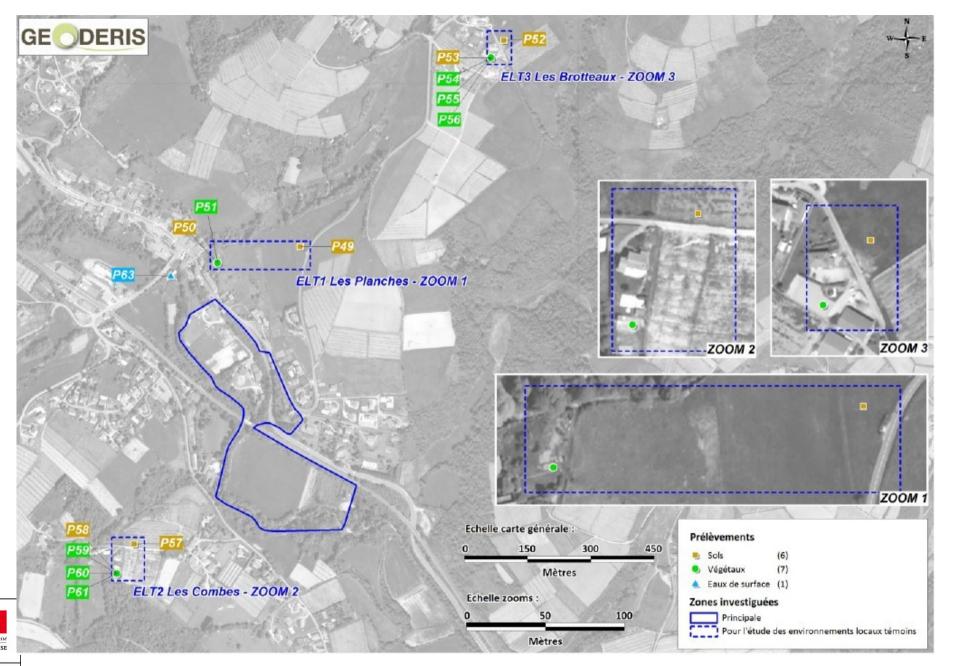


PRÉFET DU RHÔNE

# Périmètre de l'étude et enjeux

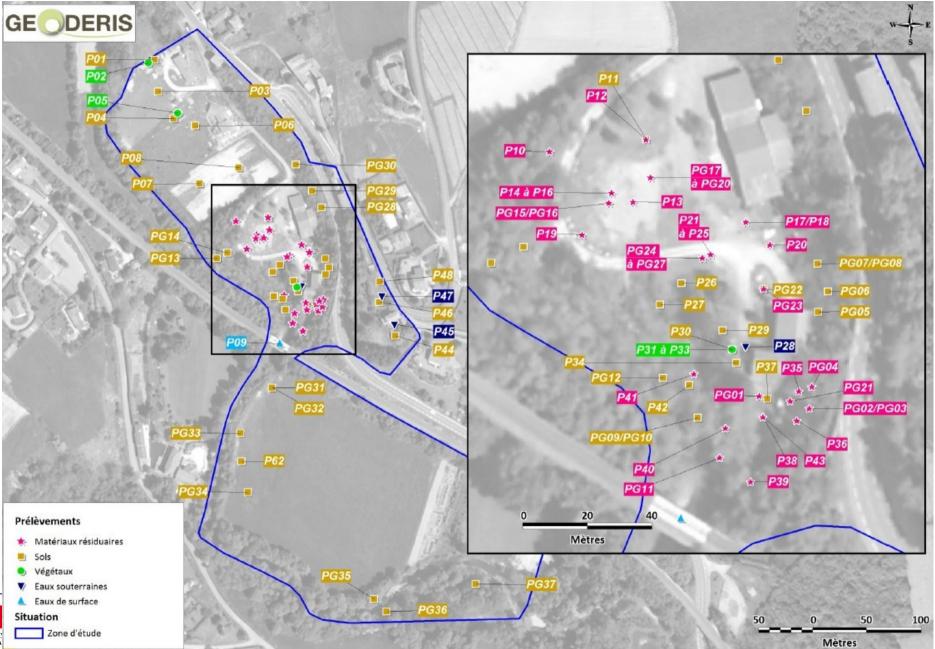


# Définition de l'environnement local témoin



14 échantillons de sols, eau, végétaux (environnement local témoin)

## Prélèvements des échantillons



Liberté • Égalité • Frateri RÉPUBLIQUE FRANÇA

86 échantillons de sols, eau, végétaux

#### Résultats

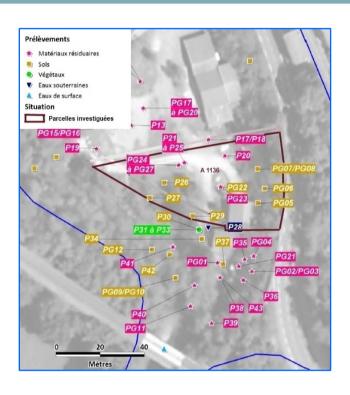
- Présence dans certaines zones, de concentrations importantes en plomb et arsenic dans les sols
- Leur présence est incompatible avec certain(e)s usages/activités observé(e)s

	Gamme de concentrations mesurées dans les sols sur la zone d'étude (mini – maxi)	Environnement local témoin (mini – maxi)				
Plomb	90 mg/kg – 100 000 mg/kg	110 mg/kg – 200 mg/kg				
Arsenic	50 mg/kg – 5000 mg/kg	50 mg/kg – 90 mg/kg				



## Fiche individuelle de résultats

#### Un plan localisant les prélèvements



- En jaune/marron : prélèvements de sols ;
- En rose : prélèvements de matériaux résiduaires (résidus miniers)
- En bleu : prélèvements d'eau
- En vert : prélèvements de fruits ou légumes

#### Fiche individuelle de résultats

#### Des tableaux avec les résultats d'analyses de l'ensemble des prélèvements

Unite 🗼	récisions lieu e pré <u>lèvement</u>		Mét				
Concentrations (en mg/kg)	Sh (antimoine)	Ag (argent)	As (arsenic)	Cd (cadmium)	Cu (cuivre)	Ph (plomb)	Zn (zinc)
Gamme ELT ' - Sols e surface non remaniés (0-10c	m) [0-5]	[0-5]	[46-86]	[0-5]	[105-157]	[110-148]	[112-152]
Gamme ELT - Sols de jardin potager (0-30cm)	[0-5]	[0-5]	[40-74]	[0-5]	[240-360]	[142-192]	[204-276]
PG05 (0-10cm)	5	< LQ '(	66	6	76	1140	589
P20 (0-5cm) Cour	61	10	1 330	20	490	17 600	2 560
P21 (0-5cm) Cour	358	126	4 070	6	2 550	89 800	4 080
P27 (0-30cm) Jardin potager	10	< LQ	56	5	107	564	153
P29 (0-5cm)	5	< LQ	55	1	54	369	148

Profondeur de

Tableau marron : résultats
sols / matériaux résiduaires

- Lignes marrons : sols - Lignes roses : matériaux résiduaires

PXX: prélèvements sept 2015 PGXX: prélèvements oct 2015

Comparaison à ELT : environnement

local témoin

Concentrations (en μg/L)	Sb (antimoine)	Ag (argent)	As (arsenic)	Cd (cadmium)	Cu (cuivre)	Pb (plomb)	Zn (zinc)
Valeurs réglementaires de qualité des eaux dest à la consommation humaine	inées 5	-	10	5	2000	10	
P28 émergence minière captée	2,1	<lq i<="" td=""><td>5,3</td><td>11,1</td><td>729</td><td>23</td><td>1780</td></lq>	5,3	11,1	729	23	1780

Tableau bleu : résultats eau Comparaison à valeurs réglementaires eau potable

Concentrations (en mg/kg à l'état frais)	Sb (antimoine)	As (arsenic)	Cd (cadmium)	Cu (cuivre)	Sn (étain)	Pb (plomb)	Ti (titane)	Zn (zinc)
Légumes-fruits								
Valeurs réglementaires pour les légumes-fruits	-	-	0,05	-	-	0,05	-	-
Gamme ELT i des tomates	-	-	[0,007-0,011]	[0,6-0,8]	-	-	-	[3,0-4,4]
P097 Tomates lavées	< LQ <sup>ii</sup>	< LQ	0,019	0,4	< LQ	< LQ	< LQ	0,9
Légumes-tiges								
Valeurs réglementaires pour les légumes-tiges	-	-	0,1	-	-	0,1	-	-
Gamme ELT des blettes	-	[0,04-0,06]	[0,015-0,023]	[0,6-0,8]	-	[0,04-0,06]	[0,7-1,1]	[1,4-2]
P095 Tiges de blettes	< LQ	< LQ	0,140	0,7	< LQ	0,08	< LQ	6
Légumes-racines								
Valeurs réglementaires légumes-racines	-	-	0,1	-	-	0,1	-	-
Gamme ELT des carottes	-	[0,06-0,10]	[0,008-0,012]	[0,4-0,6]	-	[0,05-0,07]	[1,3-1,9]	[1,2-1,8]
P096 Carottes épluchées et lavées	< LQ	< LQ	0,140	0,5	< LQ	0,63	< LQ	4

Tableau vert: résultats fruits et légumes Comparaison à valeurs réglementaires pour commercialisation (Cd et Pb) et à **ELT** 

PRÉFET DU RHÔNE

#### Fiche individuelle de résultats

# Analyse compatibilité entre contamination de l'environnement et usages (activités pratiquées)

- **Méthode**: comparaison aux valeurs réglementaires ou évaluation des risques sanitaires selon scénarios d'exposition (voies d'exposition, importance de l'exposition, populations exposées)
- Résultats :

Populations	Compatibilité	Recommandations GEODERIS			
	NON (Cd. Ph)	Interdiction de tout usage de cette eau			
	11011 (Cd, 10)	et fermeture définitive du captage.			
adulte	OUI	Ne plus remanier les terres. Installer un jardin hors sol car des mélanges se font spontanément entre les matériaux résiduaires et les sols apportés, contaminant ces derniers			
1 1,	OLII	rapidement.			
adulte	001	Ne plus remanier les terres.			
Populations	Compatibilité	Recommandations GEODERIS			
Enfant (résident permanent)	NON (As, Pb)	Supprimer l'exposition aux matériaux résiduaires de surface.			
	adulte  adulte Populations	adulte OUI  adulte OUI  Populations Compatibilité Enfant (résident NON (As. Ph)			



#### **Plomb**

- Composant naturel de l'écorce terrestre
- Fréquemment utilisé depuis l'âge du bronze (facilité d'extraction, grande malléabilité, bas point de fusion): céramiques, canalisations, cosmétiques, peintures, batteries, plomb de pêche et de chasse....
- Effets sur la santé
  - Effets à faibles doses chez l'enfant (diminution points de QI, troubles de l'attention, baisse acuité auditive), chez la femme enceinte (↗ risque petit poids de naissance), chez l'adulte (↗ risque maladie rénale et hypertension artérielle)
  - Populations sensibles :
    - Enfants : absorption digestive élevée (50 % du plomb ingéré passe dans le sang versus 10 % chez l'adulte), activité main-bouche, système nerveux en développement;
    - Femmes enceintes : passage transplacentaire et via le lait maternel
- Intoxication à faible dose en général asymptomatique mais dépistage possible via dosage de la plombémie (plomb dans le sang): remboursement à 100 % pour enfant et femme enceinte
- Valeurs réglementaires :
  - 10 μg/L dans l'eau potable (50 jusqu'en 2003, 25 jusqu'en 2013) 0,1 mg/kg dans fruits et légumes ; 0,05 mg/kg dans légumes fruits ; 0,3 mg/kg dans légumes feuilles



#### Arsenic

Composant naturel de l'écorce terrestre

Retrouvé dans les sols, les sédiments, les ressources en eau, l'air, les organismes vivants

Utilisé dans différentes applications industrielles

Traitement du bois, batteries électriques, pigment (peintures), agent décolorant (verre, cuir...), fongicides...

- Effets sur la santé de l'arsenic inorganique
  - Classé cancérigène certain pour l'homme (cancer cutané, du poumon, de la vessie)
    - Données épidémiologiques nombreuses et concordantes pour fortes expositions (> 100 μg/L dans l'eau de boisson). Plusieurs dizaines de millions de personnes concernées au Bangladesh mais aussi Taïwan, Chili, Nord du Mexique, Argentine
    - Données parcellaires pour expositions chroniques à faible doses (<50 μg/L dans l'eau de boisson)</li>
  - Autres effets à long terme pour exposition à fortes doses : lésions cutanées, maladie vasculaire périphérique, diabète
- Valeurs réglementaires : 10 μg/L dans l'eau potable (passage de 50 à 10 μg/L en 2003)



# Merci pour votre attention

